

## Les « Médailles Beccaria » et la Société Internationale de Défense Sociale

Par Mario Pisani\*

1. Les auditeurs, et les lecteurs, de demain se demanderont peut-être pourquoi depuis plusieurs années la Société Internationale de Défense Sociale s'est proposée de décerner une médaille à l'effigie du grand Cesare Beccaria. La réponse à cette question peut, de fait, être divisée en deux parties, en commençant par interroger comment et pour quelle raison, l'entité promoteur de cette initiative – et par conséquent le mouvement même de défense sociale pour une politique criminelle humaniste – a entendu se référer au nom et aux grands enseignements de Beccaria. Une réponse a déjà été donnée, en son temps, par Marc Ancel. C'est ainsi que, à l'occasion du Congrès international de 1989, organisé à Milan par le Centre National de Prévention et de Défense Sociale, au cours duquel fut commémoré le 250<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de l'illustre lombard, Ancel écrivait: « Afin d'exclure l'iniquité et la barbarie du système pénal, tout en ayant, dans le même temps, pour but de garantir son efficacité concrète, [Beccaria] se propose de l'adapter aux conditions sociales, économiques et culturelles de la société qui s'instaure, ou dont on recherche l'avènement, dans le cadre du grand mouvement des Lumières. Aussi de cette façon, et surtout de cette façon, Beccaria jette les bases du parcours intellectuel et moral qui, passant par le droit pénal classique, conduira au développement d'une politique criminelle humaniste. C'est à ce titre, et dans cette mesure même, riche d'implications et de nuances, que les disciples de la Défense Sociale peuvent, avec reconnaissance, voir en lui un indubitable précurseur »<sup>1</sup>.

2. Demeure ensuite la seconde partie de la réponse à la question initiale : comment et pourquoi, suivant l'esprit de la « Société », le souvenir de Beccaria s'est matérialisé, année après année, au travers d'une médaille commémorative. La réponse est, cette fois, plus simple et, dans une certaine mesure, confidentielle puisqu'elle réside dans nos écrits internes. A l'occasion du Conseil de direction de Tolède du 1<sup>er</sup> novembre 2003, le nouveau président élu, Arroyo Zapatero (p.4 du procès-verbal) s'est adressé à un membre du Conseil en vue de réfléchir à « un signal concret de reconnaissance adressé par la SIDS à ceux qui ont fait montre au cours de leur activité de mérites particuliers pour la défense d'une politique criminelle humaniste (une médaille, par exemple) ». Et la médaille, en or pour sa valeur hautement symbolique, s'est immédiatement concrétisée grâce au geste généreux de la Municipalité de Milan

---

\* Traduit en français par Juliette Tricot, Doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

<sup>1</sup> Cet extrait conclut l'intervention de Marc Ancel au Congrès, dont les actes ont été publiés sous le titre *Cesare Beccaria and Modern Criminal Policy*, en 1990 (Milan, éd. Giuffrè). Ce volume fort riche (de 457 pages) contient, entre autres, les communications et rapports généraux de Vassalli, Badinter, Pisapia, Barbero Santos et Delmas-Marty, laquelle concluait les travaux par d'importantes *considérations finales*.

qui mit à notre disposition le modèle frappé quelques années auparavant à l'occasion du 250 anniversaire précédemment visé<sup>2</sup>.

3. L'attribution de la médaille Beccaria a ensuite débuté, à partir de décembre 2004, à la suite de la délibération en faveur du Président honoraire de la Société, Madame Simone Rozès, ancienne Présidente de la Cour de cassation française, et par la suite, par ordre chronologique, en faveur de Hans Henrich Jescheck et Giuliano Vassalli. Mais pour des raisons d'ordre organisationnel, la cérémonie d'attribution à Madame Rozès dut être reportée, pour finalement avoir lieu à l'occasion de la rencontre organisée par l'ISPAC, à Courmayeur, en décembre 2005. Pour présenter, en forme de *laudatio*, les « motifs » de la remise de la médaille, le Président Arroyo Zapatero s'exprimait en ces termes : « *il suffirait de dire que Simone Rozès a été notre Président durant de nombreuses années et qu'elle a représenté d'une manière formidable les idées de nos fondateurs, notre programme minimal renouvelé, et nous-mêmes* »<sup>3</sup>. C'est ainsi que la première cérémonie d'attribution eut pour protagoniste et destinataire le professeur Jescheck, à l'occasion de la célébration de son 90<sup>ème</sup> anniversaire, qui eut lieu à Freiburg le 10 janvier 2005. Par délégation du Président de la Société, la remise fut réalisée par Klaus Tiedemann, qui synthétisait ainsi les caractéristiques de la trajectoire scientifique du grand maître allemand : « *apport essentiel au développement de la science pénale, spécialement à travers l'inclusion des garanties de l'Etat de droit et du droit comparé ; orientation humaniste de la politique criminelle (...); insistance sur les aspects sociaux du système du droit pénal* »<sup>4</sup>. Puis, c'est à Milan, le 18 mars 2005, qu'eut lieu la remise de la médaille à Giuliano Vassalli, ancien Président de la Cour Constitutionnelle italienne et Ministre de la Justice. Les axes du « discours » introductif du Président Zapatero se trouvaient repris dans l'« allocution » de l'auteur de ces lignes, pour célébrer, entre autres choses, l'excellence scientifique du grand juriste romain : « *un exemple prodigieux de dévouement aux études pénales et de ferveur créatrice multiforme* »<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Le recto de cette médaille est, en outre, fidèlement reproduit dans les *Cahiers de Défense Sociale* depuis le numéro de 2003 (v. p. 93, comme illustration d'un profil synthétique de Cesare Beccaria par l'auteur de ces lignes). A l'occasion du 250<sup>ème</sup> anniversaire, la Municipalité de Milan avait organisé d'importantes journées d'études sous le titre *Cesare Beccaria entre Milan et l'Europe*. Les actes de la rencontre ont été publiés chez Cariplo-Laterza, 1990 (668 p.).

<sup>3</sup> A tout cela, Arroyo Zapatero ajoutait « *encore trois raisons* », que l'on peut lire dans le texte intégral de la *laudatio* publié dans nos *Cahiers* de 2006, p. 85 et s. La remise par le Président de la République française de la Grande Croix de la Légion d'Honneur n'étant pas, par ailleurs, passée sous silence.

Dans ses remerciements pour « *cette superbe récompense* », l'invitée d'honneur rappelait, entre autres choses, le fait que « *la SIDS a toujours affirmé le rôle dominant de la prévention dans la politique criminelle : un cap qu'il faut courageusement maintenir à une époque où la société contemporaine se métamorphose sous l'effet d'une mondialisation capable de générer des risques accrus pour l'homme, sa responsabilité et la reconnaissance de ses droits individuels* ».

<sup>4</sup> « Remise de la Médaille Beccaria de la Société Internationale de Défense Sociale », *Cahiers*, 2007, p. 99 et s. Suivait la réponse de Jescheck : « *Obtenir une récompense attachée au nom du plus important réformateur italien me rend heureux et fier. A cela s'ajoute que cet hommage est aussi lié au travers du nom de Cesare Beccaria à l'Italie, pays auquel j'ai consacré une grande partie de mes travaux scientifiques et dont la langue nous a permis, à ma femme et moi-même, de découvrir un noble trésor de la culture mondiale. C'est aussi un pays auquel je suis étroitement lié au travers de nombreux de mes amis* ».

<sup>5</sup> Pour les textes du discours et de l'allocution, v. *Cahiers*, 2005, p. 167 s. V. aussi « *Laurea "Honoris Causa" au Professeur Giuliano Vasalli*, *Cahiers*, 2003, p. 373.

A l'occasion du XVème Congrès International de la *Société* (Tolède, septembre 2007), était décernée pour la quatrième fois une « Médaille Beccaria ». En cette occasion, c'est à la figure et à l'œuvre de Juan Guzmán Tapia, ancien magistrat de la Cour d'Appel de Santiago du Chili, devenu émérite avec le processus de transition démocratique de ce pays, que les honneurs étaient rendus<sup>6</sup>. Dans son discours de remerciement, J. Guzmán rappelait notamment : « Avant que l'on ne parle de Droits de l'homme, Cesare Bonesana, Marquis de Beccaria, allume la torche ardente de l'humanité, en précurseur des principes et des droits qui deux cents ans plus tard sont contenus par les Traités, les Conventions internationales et les Constitutions des nations développées ».

4. Le « *cercle privilégié* » – ainsi que le qualifiait, en son temps, Tiedemann – des récompensés par notre prestigieuse médaille s'est enrichi par-delà l'Europe. C'est à présent le tour, ici à Madrid, de deux autres grandes figures du droit de notre temps, d'origine et de nationalité différentes, et de vocation et de mérites scientifiques divers : Mireille Delmas-Marty et Cherif Bassiouni. Mais c'est aux *laudatios* qu'il revient, pour chacun d'eux, d'exprimer toute l'admiration et la gratitude. S'y unissent, de près et de loin, le plus fervent hommage de notre part à tous.

---

<sup>6</sup> Pour une biographie, v. H. HORMAZÁBAL-MALARÉE, « Juan Guzmán : Au bord du monde », *Cahiers*, 2005, p. 173. V. aussi, L. ROTHER, « *Shining a Light into the abyss of Chile's dictatorship* », *New York Times*, 25 février 2006.